

sérieuse et vigoureuse du mouvement Kéchef. Il s'agit là d'une tâche essentielle, car non seulement le scoutisme complète utilement l'action éducative de l'école, mais il est le creuset de la formation civique et patriotique, ainsi qu'il l'a démontré, concrètement, dans le cadre du mouvement national, à la veille du déclenchement de la Révolution de Novembre 1954.

Il est clair que si l'action en faveur de la jeunesse revêt des aspects multiples et implique aussi bien les instances du Parti et de l'organisation de la jeunesse que les organes de l'administration et des collectivités locales, elle requiert de la famille qu'elle prenne en charge la part des responsabilités qui lui incombe.

Sa mise en œuvre exige un travail permanent en matière de coordination, de planification, d'orientation et de suivi pour assurer à cette entreprise, le caractère d'une démarche à la fois globale et cohérente.

Il est clair que, pour les étapes à venir, la réévaluation et le succès de cette politique, prennent une importance considérable car ils visent un enjeu stratégique, déterminant pour le développement du pays, l'avenir de la Révolution et la continuité de ses options fondamentales.

#### VIII — LES COMMUNAUTÉS ALGÉRIENNES A L'ÉTRANGER

L'émigration est un phénomène inhérent au fait colonial.

Elle constitue l'un des problèmes graves légués à la Nation par le colonialisme. Bien que la communauté algérienne soit présente dans de nombreux pays, la plus grande proportion réside en France. La communauté algérienne subit, en plus de l'épreuve de l'exil et du fait de certains courants extrémistes, la discrimination raciale, sous ses différentes formes et les graves préjudices à sa sécurité et à sa dignité.

C'est pour cela que la direction politique œuvre pour que tous les membres de ces communautés, où qu'ils se trouvent, bénéficient d'une attention constante et d'un soin particulier et déploie un effort spécial pour faire face aux situations pénibles que vivent les Algériens dans certains pays d'Europe en général et en France en particulier.

La Nation continue de remplir ses obligations envers la communauté émigrée qui a assumé un rôle considérable grâce aux importants sacrifices consentis au cours de la lutte armée. La défense des intérêts et de la sécurité de ces communautés demeure l'une des préoccupations majeures du pays.

Les efforts nécessaires seront poursuivis pour permettre à la communauté algérienne de sauvegarder et de renforcer, dans les pays hôtes, sa personnalité nationale.

Dans ce contexte, les structures de l'Etat prendront les mesures nécessaires pour développer l'effort qui vise à faciliter le retour volontaire et l'insertion des citoyens émigrés et pour mettre en place, le cas

échéant, les structures appropriées en vue de parvenir à l'accomplissement de cet objectif. Elles s'efforceront, notamment, de résoudre les problèmes sociaux inhérents à leur réinsertion dans la vie nationale. Il demeure que la décision de retour à la terre natale procède, avant toute chose, de la décision du citoyen à l'étranger lui-même.

De leur côté, les émigrés algériens font de leur retour dans le pays et de leur engagement dans la lutte pour son édification, une de leurs aspirations fondamentales.

#### IX — LA SANTÉ

L'Etat a la charge d'assurer la préservation et l'amélioration de la santé de toute la population. Aussi l'action de santé publique doit-elle contribuer à la promotion de l'homme pour le préparer à progresser dans un monde en perpétuelle transformation.

Si le développement, dans toutes ses dimensions, permet l'amélioration de la santé des masses populaires, la santé du citoyen constitue, à son tour, une des conditions essentielles pour le succès du développement global. Sur cette base, la médecine gratuite constitue un acquis révolutionnaire, une base d'action de la santé publique, une expression opérationnelle de la solidarité nationale, un moyen permettant de concrétiser le droit du citoyen à la santé. Aussi faudra-t-il veiller à renforcer le système national de santé par les mesures suivantes :

- la rentabilisation des infrastructures existantes et à venir et un effort particulier pour renforcer des structures de base, de répondre aux besoins de santé primaire de façon à alléger la charge qui pèse sur les centres universitaires et hôpitaux spécialisés ;

- une action coordonnée avec tous les autres secteurs concernés par la lutte contre les nuisances liées à l'environnement ;

- une politique active de prévention et d'éducation sanitaire qui contribuera à une meilleure rentabilisation et à une meilleure efficacité des structures curatives ; en effet, la valeur d'un système de santé ne se vérifie pas seulement à la qualité du soin dispensé, mais surtout à sa capacité à assurer une prévention efficace par des programmes de santé dirigés vers les populations exposées aux risques ;

- la poursuite de l'action de protection maternelle et infantile, de l'hygiène scolaire, des actions relatives à la nutrition, à la médecine du travail, à la lutte contre les fléaux sociaux de manière à donner à l'action de santé publique un contenu social prononcé ;

- la mise en œuvre de structures spécialisées en rapport avec les problèmes nouveaux qui accompagnent le développement (accidents du travail, maladies professionnelles) ;

- l'unification de l'ensemble des activités de santé, quel que soit leur type (préventive et curative) ou la nature des structures (publiques et privées) qui les dispensent, en tenant compte des besoins réels de la population ;